



UN ENTRETIEN AVEC...

## **Jean-Charles de Lasteyrie**

### **Rapporteur du Congrès**

#### **"La fiscalité"**

***LPC : Ce congrès 2004 avec pour thème la fiscalité est un congrès « technique ». Quelle est la raison de cette orientation nouvelle du congrès ?***

JC de Lasteyrie : Après les nombreux congrès consacrés aux questions de management et de développement de cabinets, il nous a semblé utile de recentrer le congrès sur le métier de l'expert comptable et la fiscalité en est un des fondements.

Contrairement à ce que certains avaient redouté, c'est une réussite puisque nous avons d'ores et déjà plus de 30 % d'inscrits qu'au précédent.

Ce qui confirme que les confrères sont des professionnels motivés par leur métier.

Ce congrès est dans le prolongement des travaux du Club fiscal qui regroupe lui-même environ 2000 adhérents.

***Pouvez vous à cette occasion nous rappeler ce qu'est le Club fiscal et quelles sont ses travaux ?***

Le Club Fiscal qui a été créé par le Président Léo Jegard assure un suivi de l'actualité fiscale et l'animation de séminaires – plus de 50 en 2003 - soit à Paris soit en province.

Les thèmes portent généralement sur des questions assez pointues et sont animés par des fiscalistes de très haut niveau.

***Quelles sont les dominantes des thèmes du Congrès ?***

Les plénières abordent les sujets fondamentaux que sont l'impact de la fiscalité sur la compétitivité des entreprises d'une part et l'évolution de la fiscalité dans le cadre des normes Ifrs. Sur le premier thème, nous souhaitons focaliser notre réflexion sur les risques des délocalisations pour les Pme qui sont prioritairement les clients des experts comptables.

Notre message notamment vis-à-vis des pouvoirs publics est que les textes fiscaux ne prennent pas suffisamment en compte les intérêts des entreprises.

Le livre blanc que nous avons élaboré a pour objectif de permettre à la Profession Comptable de permettre aux PME à être plus compétitive.

La Profession se doit d'être l'intermédiaire entre les entreprises et les pouvoirs publics dans ce domaine.

Dans le cadre de l'autre plénière consacrée au thème – IFRS et fiscalité -, le message essentiel que nous souhaitons apporter aux confrères est que les IFRS vont concerner toutes les entreprises.

L'idée est trop souvent répandue que les IFRS ne concernent que des sociétés cotées et nous craignons que les professionnels n'aient pas complètement perçu que le PCG est lui-même en train d'évoluer.

Les derniers avis du Cnc sur les actifs et sur les passifs concernent toutes les entreprises françaises.

Il est donc indispensable que les confrères prennent leur disposition pour « revisiter » tous leurs clients en s'interrogeant sur l'impact de ces nouvelles règles en termes de comptabilisation, d'amortissements, de provisions ....

Cette plénière souhaite être un signal d'alerte auprès de la profession.

En complément à ces plénières, il y aura sur ces thèmes plusieurs ateliers qui seront plus des « travaux pratiques » portant notamment sur l'arrêté des comptes.

### ***Quelles sont les orientations pressenties de l'impact des nouvelles normes sur la fiscalité ?***

En premier lieu, il faut savoir que l'administration fiscale est tout à fait sensibilisée à cette question ; la DLF (Direction de la Législation Fiscale) a plusieurs collaborateurs qui travaillent à temps plein sur le sujet.

La grande question porte sur la déconnexion plus ou moins grande entre la comptabilité et la fiscalité sachant que la comptabilisation des éléments reste un élément de sécurité pour l'administration fiscale car elle est un élément de preuve.

Les normes risquent d'avoir un impact soit favorable soit défavorable pour les entreprises. Dans quel sens la balance va-t-elle pencher ? Il est difficile de le savoir.

Pour notre part, nous sommes inquiets sur le fait que les nouvelles normes in fine conduisent à un alourdissement de la fiscalité notamment pour les Pme.

Une autre de nos préoccupations porte sur la présentation des états financiers ; les nouvelles normes ont tendance à donner une plus grande latitude aux entreprises sur ce point.

Or comme les banquiers, comme le fisc, comme les organismes tel que l'Insee, nous souhaitons que soient mieux définis les cadres de présentation des comptes annuels.

### ***Au-delà des plénières, le congrès fait une large place aux ateliers***

Le vendredi se tiennent effectivement 14 ateliers sur des thèmes fiscaux divers et variés. Tous les thèmes seront traités de manière « pragmato-pratique ».

A la fin de chaque atelier, il sera remis un questionnaire pouvant être assimilé à un questionnaire de fin de mission sur le sujet considéré.

***Peut-on considérer que les confrères disposeront ainsi de supports pour conduire un diagnostic fiscal de leur client ?***

Pas vraiment car les sujets traités sont prioritairement des sujets d'actualité mais ils ne prétendent pas à l'exhaustivité. Ce sont des sujets relativement pointus. Beaucoup d'ateliers sont co-animés avec un représentant de l'administration fiscale.

L'apport qui sera fait dans chacun des ateliers peut être assimilé à de la consultation technique fiscale. J'en profite pour indiquer que les thèmes ont été notamment élaborés avec le concours des responsables d'« Info doc experts » qui s'appuient sur les questions fiscales qui leur sont adressées par les professionnels.

***Les thèmes de ces ateliers montrent que la matière fiscale devient de plus en plus complexe. Considérez-vous que la fiscalité doit devenir une spécialité ?***

La mission de l'expert comptable comprend un aspect fiscal évident.

L'expert comptable a vis-à-vis de son client plusieurs obligations ; expliquer et appliquer les textes, ainsi que saisir les opportunités fiscales.

L'expert comptable a manifestement une responsabilité très importante dans ces domaines.

Les mises en cause de responsabilité montrent que les clients obtiennent souvent satisfaction lorsqu'ils démontrent un préjudice résultant d'une négligence ou un manque de conseil de la part de l'expert comptable.

En conséquence, la profession comptable doit développer toute sa compétence en matière fiscale.

***Un expert comptable peut-il être parfaitement à niveau sur tous les sujets en matière fiscale sachant que ce ne sont pas les seuls sujets qu'il doit traiter pour ses clients ?***

Il s'agit là d'une question d'organisation de cabinets liée essentiellement à leur taille.

Les plus grands peuvent disposer de véritables départements fiscaux ; on peut envisager dans les cabinets « moyens » de créer des cellules fiscales de la même manière que beaucoup ont des « cellules sociales ».

Pour les plus petits des cabinets, les solutions sont autres : implication personnelle de l'expert comptable lui-même, maillage avec des spécialistes, appel à des prestataires spécialisés ...

Mais il est impératif que chaque professionnel soit attaché à développer une compétence fiscale en adéquation avec la typologie de son portefeuille de clients.

Je pense que la formation initiale est de bon niveau en matière fiscale mais la fiscalité étant en perpétuelle évolution, elle nécessite une formation continue permanente.

***Vous avez élaboré un livre blanc à l'occasion de ce congrès. Quelle en est la finalité ?***

Le livre blanc a pour finalité de défendre les intérêts des entreprises, de rappeler le rôle de la profession comptable en tant qu'intermédiaire entre les pouvoirs publics et les entreprises/Pme, et de renforcer l'image fiscale de la profession.

Nous faisons des propositions très concrètes dans ce sens : en dehors de nombreuses propositions spécifiques, nous formons, par exemple, la demande que les textes soient plus clairs, plus précis pour éviter toute ambiguïté et donc tout conflit ; nous demandons à ce que les textes ne soient pas rétro-actifs ; nous souhaitons que la profession comptable puisse être davantage sollicitée au niveau des projets d'instructions administratives.